

en Nouvelle-Écosse, elle a partiellement réussi en Ontario et jusqu'à tout dernièrement elle était la règle dans l'Ouest.

Une université provinciale (l'Université d'Halifax) a été organisée en Nouvelle-Écosse en 1878 selon la même structure que l'Université de Londres (Angleterre). Elle devait conférer les diplômes aux étudiants des universités de la province. Elle ferma ses portes quelques années plus tard, après avoir distribué une douzaine de diplômes. En 1904, après des années de négociation, trois institutions confessionnelles de l'Ontario sont devenues des collèges des arts affiliés à l'Université de Toronto.

En 1906, le rapport d'une commission royale entraîna la réorganisation de l'Université de Toronto et contribua à l'élaboration et à la modification ultérieure des lois régissant les quatre premières universités des provinces de l'Ouest. Les rivalités confessionnelles du début et la multiplication des universités dans l'Est poussèrent à établir et à conserver dans l'Ouest des établissements détenant le droit de conférer des grades, à l'exemple de l'Université de Londres, et régissant un corps d'institutions associées, confessionnelles et autres. L'université non confessionnelle (l'Université de Toronto, par exemple) comportant des facultés des arts et de théologie affiliées ou associées, est considérée comme une solution typiquement canadienne qui permet de concilier les intérêts de l'Église et de l'État dans le champ de l'enseignement supérieur.

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877, elle aussi sur le modèle de l'Université de Londres, et elle devait décerner des diplômes aux étudiants de trois collèges confessionnels de la province. Elle a octroyé ses premiers diplômes en 1880, elle a offert ses premiers cours en 1900 et, jusqu'en 1967, elle a été le seul établissement autonome du Manitoba, si l'on excepte la brève période d'autonomie du Collège agricole du Manitoba et si l'on ne tient pas compte des institutions qui décernaient des diplômes de théologie. En 1967, deux collèges affiliés (le Collège de Brandon et le Collège Uni) ont obtenu le statut d'universités et sont devenus l'Université de Brandon et l'Université de Winnipeg.

En 1903, la législature des Territoires du Nord-Ouest (englobant alors presque tout le Canada occidental situé à l'est de la Colombie-Britannique) adopta une loi permettant la fondation d'une université. En 1905, la portion des Territoires située au-dessous du 60^e parallèle a été divisée pour former les provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan. A la loi de 1903 succédèrent les lois de 1906 et 1907 autorisant la fondation des Universités de l'Alberta (à Edmonton) et de la Saskatchewan (à Saskatoon). Ces deux universités se sont dotées d'un deuxième campus, la première à Calgary en 1946 et l'autre à Regina en 1961. En 1966, le campus de Calgary est devenu l'Université non confessionnelle, mixte et provinciale de Calgary.

En 1890 et 1891, la législature de la Colombie-Britannique a voté des lois autorisant la création d'une université, mais ces lois n'ont jamais été mises en vigueur. La loi de 1908 a permis la fondation d'une université en 1915. Auparavant l'enseignement collégial était dispensé, principalement, en Colombie-Britannique, par des institutions rattachées à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Jusqu'en 1963, l'Université de la Colombie-Britannique était la seule université de la province. Cette année-là, les deux Collèges Notre-Dame et Victoria sont devenus des universités. L'Université Simon Fraser, la quatrième, a reçu ses premiers étudiants en 1965.